

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de M REKIBI Maxime, représentant de l'entreprise SOGECA SARL, sis 4, Rue du Ried à HERRLISHEIM (67850) du 25/09/2023.

CONSIDERANT que dans le cadre du **remplacement des luminaires sur supports existant** pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

### **Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 02 octobre 2023 au 22 octobre 2023,**

**Rue de Madrid, Rue de Lisbonne, Rue d'Athènes, Allée de Rome, Rue d'Andorre, Place de l'Europe, Allée de Strasbourg, Allée de Bruxelles, Square d'Oslo, Square d'Helsinki, Rue de Copenhague, Rue de Londres, Square de Dublin, Square de Berlin,**

*Règlementation 3.02.05 : Voies à vitesse limitée à 30 km/h*

*Règlementation 3.04.02 : Voies où le dépassement est interdit*

*Règlementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant*

**Directives :** La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat réglé par piquet K10 à l'avancement du chantier.

**Les piétons devront prendre le trottoir d'en face.**

**Article 2:** L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOGECA SARL, sis 4, Rue du Ried à HERRLISHEIM (67850).

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Cédric GROCHUSKI de l'Eurométropole de Strasbourg,
- M. REKIBI Maxime de l'entreprise SOGECA SARL,
- Aux archives à la Mairie.

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

**Camille MEYER**

Fait le **26 SEP. 2023**

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

